

Modification de la pièce de monnaie d'un cent

Le directeur de la Monnaie royale canadienne a annoncé que la pièce de monnaie d'un cent sera modifiée à partir du 1^{er} janvier 1978. La nouvelle pièce d'un cent sera plus petite. Son diamètre sera réduit de 19,05 millimètres à 16 millimètres.

La Monnaie royale canadienne modifiera, à cette occasion, le dessin apparaissant sur le revers de la pièce. Le nouveau dessin représentera, en relief, le chiffre 1 entouré de 12 feuilles d'érable miniature et portera la légende "Canada", le millésime et le mot "cent". L'avers demeurera le même, soit l'effigie de la reine Elizabeth II, créée par Arnold Machin.



Raison d'économie

La décision de réduire la dimension de la pièce d'un cent a été prise pour des raisons économiques, car les coûts actuels de production de cette pièce, y compris les coûts de métaux et de fabrication, excèdent sa valeur nominale. A cette fin, la Partie II de l'Annexe à la Loi concernant la Monnaie et les Fonds des Changes a été modifiée par le Gouverneur en conseil en prescrivant que le poids réglementaire du cent soit réduit de 3,24 grammes (50 grains) à 1,8 gramme (27,78 grains).

Ventes à l'étranger

Le directeur de la Monnaie a également annoncé que sa société avait conclu de nouveaux contrats avec des pays étrangers. Le Costa Rica et El Salvador ont répété deux commandes de pièces de monnaie pour circulation, soit une de 6 millions de pièces et l'autre de 20 millions. Ces deux contrats sont d'une valeur de 250 000\$. Enfin, la Monnaie royale

canadienne vient d'être avisée que sa soumission pour la fabrication d'environ 210 millions de pièces pour circulation a été acceptée pour la Nouvelle-Zélande. La production s'étendra sur une période de trois ans. Les détails du contrat d'une valeur approximative de 3,6 millions\$ seront négociés sous peu.

Nouveau commandant des forces canadiennes Europe

Le colonel Yvon Sorel, de Napierville, Québec, succède au colonel Lionel Bourgeois au poste de commandant des Forces canadiennes Europe. Sa nomination est effective depuis le 2 août.

Le colonel Sorel, diplômé en génie mécanique de l'Université de Montréal, s'est engagé dans les Forces canadiennes en janvier 1953. Sa carrière de pilote militaire l'a mené entre 1958 et 1963 de Cold Lake en Alberta, à Zweibrücken, en Allemagne de l'Ouest. En 1963 il fut affecté à l'Institut de médecine aérospatiale, à Toronto. En 1966, il devint instructeur puis instructeur en chef à la section aérospatiale de l'École centrale de navigation, à Winnipeg. Il fut ensuite stagiaire au collège d'état-major de l'armée de terre à Kingston puis, après un cours de recyclage, il était affecté à la 433e escadrille tactique de combat à Bagotville, dont il fut commandant de juillet 1972 à août 1974.

Depuis deux ans le colonel Sorel était directeur de groupe au collège d'état-major des Forces canadiennes à Toronto.

Nouveaux accords sportifs canado-polonais

Des camps conjoints d'entraînement, des échanges d'entraîneurs et d'autres spécialistes ainsi que des rencontres sportives, tels sont quelques-uns des termes d'une entente signée récemment entre le Canada et la Pologne. L'entente fait suite à des discussions menées, en Europe, par Mme Iona Campagnolo, ministre d'État à la Santé et au Sport amateur.

Au cours de l'année qui vient des compétitions sportives seront organisées entre des équipes nationales, régionales, ou autres, des deux pays. L'on prévoit également des séminaires et des colloques conjoints dans le but d'améliorer le rendement des athlètes ainsi que la qualifica-



Mme Iona Campagnolo, ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur.

tion des entraîneurs et du personnel spécialisé.

En plus des camps conjoints d'entraînement, l'entente avec la Pologne touche: la participation d'équipes et d'athlètes à des compétitions bilatérales et multilatérales, au Canada et en Pologne — l'échange de spécialistes en récréologie et sport — l'échange de documentation (lorsque la chose est possible).

Le ministre a déclaré que l'entente signée avec les autorités polonaises prévoit la rencontre, chaque année en décembre, de délégations qui feront le point des échanges sportifs de l'année en cours. La rencontre aura lieu tour à tour au Canada, en Pologne, ou dans un autre pays (à l'occasion de rencontres sportives internationales).

Des dispositions semblables ont été discutées avec les autorités sportives de la Hongrie, de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique d'Allemagne de l'Est. Ces pays ont indiqué qu'ils sont intéressés à recevoir des propositions concrètes au courant de l'année, afin d'étudier la possibilité d'organiser des échanges dès 1978.

Le Dr Sandor Beckl, sous-secrétaire d'État et président du Comité des sports et de la santé physique de la Hongrie, a accepté l'invitation faite par Mme Campagnolo de se rendre au Canada en visite officielle. A cette occasion se poursuivront les négociations touchant les relations sportives entre les deux pays.